

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DE LACOMMUNE D'ESPIET
SEANCE DU 02/06/2020**

L'an deux mil vingt, le 02 juin, à 20 heures, le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur CAZENAVE Didier, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de votants : 15

Convocation du 26/05/2020

Secrétaire de séance : Mme GUIONNEAU Claire

Etaient présents : M. CAZENAVE, DA COSTA, DESPRIN, ELIES, FOUCAUD, FORTAGE, GENISSON, GISSAT, GUIONNEAU, LACOSSE, MAQUET, MARTY, NUGUES, SEGUIN, TRIJASSON

Absent excusé: M. DA COSTA qui donne pouvoir à M. DESPRIN

DELIBERATION N° 172/2020 : FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que suite aux élections municipales à l'élection de 4 adjoints

Le Conseil de Commune d'Espiet

Après en avoir débattu

Décide que :

1) A compter du 26/05/2020, les taux et montants des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sont ainsi fixés :

Maire : 30.86 %

1^{er} Adjoint : 8.18 %

2^e Adjoint : 8.18 %

3^e Adjoint : 8.18%

Ces pourcentages correspondent à 23.44 % de moins que le taux maximum que ce soit pour le Maire comme pour les Adjointes

2) Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

3) Les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction sont inscrits au budget de la commune.

Adopté à l'unanimité

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

COMMUNE d'Espiet

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 792 DE LA LOI 2019-1461 L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) 792 (art. L 2123-20 à L2123-24 du CGCT pour les communes)

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire et	Indemnité mensuelle brute	Majoration éventuelle	Total en %
	1200 €	Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	30.86 %
CAZENAVE Didier	30.86 %		30.86 %

B. Adjoint au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Noms des bénéficiaires		+ %	total %
1er adjoint : LACOSSE Daniel	318.62 €		8.18%
2 e adjoint : FORTAGE Williams	318.62 €		8.18%
3 ^e adjoint : GUIONNEAU Claire	318.62 €		8.18%
4 ^e adjoint : ELIES Bruno	318.62 €		8.18%

DELIBERATION N° 173/2020 : ELECTION D'UN DELEGUE AU SDEEG

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire au SDEEG suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

M. ELIES Bruno domicilié 8 « La Freynelle » à ESPIET, délégué titulaire.

DELIBERATION N° 174/2020 : ELECTION DES DELEGUES D'ADDUCTION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT D'ARVEYRES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire deux délégués titulaires et deux suppléants au SIAEPA suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

M. FORTAGE Williams domicilié « 12 La Grangeotte » à ESPIET, délégué titulaire

M. NUGUES Samuel « La Borie de Castagney » à ESPIET, délégué titulaire.

M. ELIES Bruno « 8 La Freynelle » à ESPIET, délégué suppléant

M. FOUCAUD Jean Marie « 8 bis Chauveau » à ESPIET, délégué suppléant.

DELIBERATION N° 175/2020 : ELECTION D'UN DELEGUE AU SEMOCTOM

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire au SEMOCTOM suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

M. ELIES Bruno « 8 La Freynelle » à ESPIET, délégué suppléant

DELIBERATION N° 176/2020 : ELECTION DES DELEGUES AU SIRP ESPIET/TIZAC DE CURTON/CAMIAK ET SAINT DENIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire trois délégués titulaires au SIRP suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Monsieur TRIJASSON Arnaud « 28 Merlet » 33420 ESPIET, délégué titulaire,

Madame GISSAT Floriane « 28 Merlet » 33420 ESPIET, déléguée titulaire,

Madame MAQUET Mélanie « Le Luc Nord » 33420 ESPIET, délégué titulaire.

DELIBERATION N° 177/2020 : ELECTION DES DELEGUES AU SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIVU DU CHENIL DU LIBOURNAIS suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Madame GUIONNEAU Claire «Robin » 33420 ESPIET, déléguée titulaire,
cguionneau01@gmail.com
Monsieur TRIJASSON Arnaud « 28 Merlet » 33420 ESPIET, délégué suppléant,
arnaud.trijasson@gmail.com

DELIBERATION N° 178/2020 : ELECTION DES DELEGUES AU SYNDICAT DU COLLEGE DE BRANNE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un suppléant au SYNDICAT DU COLLEGE DE BRANNE suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Monsieur DESPRIN Maxime « 12 Ribeyreau » 33420 ESPIET, délégué titulaire,
Madame MAQUET Mélanie « Le Luc Nord » 33420 ESPIET, déléguée suppléant

DELIBERATION N° 179/2020 : ELECTION DES DELEGUES AU CCAS DE NERIGEAN

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un suppléant au CCAS de NERIGEAN suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Madame SEGUIN Annick «4 Le Luc Sud » 33420 ESPIET, déléguée titulaire,
Madame GISSAT Floriane « 28 Merlet » 33420 ESPIET, déléguée suppléante.

DELIBERATION N° 180/2020 : ELECTION DES DELEGUES EPRCF

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat EPRCF suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Monsieur CAZENAVE Didier « 5 Clos la Canadonne » 33420 ESPIET, délégué titulaire,
Monsieur LACOSSE Daniel « Merlet » 33420 ESPIET, délégué suppléant.

DELIBERATION N° 181/2020 : ELECTION DES DELEGUES SMERE2M

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat SMERE2M suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Monsieur CAZENAVE Didier « 5 Clos la Canadonne » 33420 ESPIET, délégué titulaire,
Monsieur NUGUES Samuel « La Borie de Castagney » 33420 ESPIET, délégué suppléant.

DELIBERATION N° 182/2020 : ELECTION DES DELEGUES SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DE L'ENTRE DEUX MERS

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant au Syndicat intercommunal d'électrification de l'Entre-Deux-Mers suite aux élections municipales.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Monsieur CAZENAVE Didier « 5 Clos la Canadonne » 33420 ESPIET, délégué titulaire, et correspondant tempête
Monsieur NUGUES Samuel « La Borie de Castagney » 33420 ESPIET, délégué suppléant.

DELIBERATION N° 183/2020 : ELECTION DU DELEGUE A LA DEFENSE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué à la défense

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Monsieur CAZENAVE Didier « 5 Clos la Canadonne » 33420 ESPIET, délégué.

DELIBERATION N° 184/2020 : ELECTION DES DELEGUES AU CNAS SUITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'élire un délégué élu et un délégué agent au CNAS suite aux élections municipales

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'élire :

Madame GUIONNEAU Claire domiciliée « Robin » à ESPIET, déléguée pour les élus,

Madame ROBIN Isabelle, domiciliée « 21 Route du Port » à MOULON, déléguée pour les agents.

Liste des délégués aux commissions communales

COMMISSION FINANCES	Conseil municipal entier Référents MARTY DESPRIN
COMMISSION SPORT ET LOISIRS CULTURE ASSOCIATIONS	GUIONNEAU, GENISSON, FORTAGE, TRIJASSON, GISSAT, DESPRIN
COMMISSION MATERIEL ET MATERIEL INFORMATIQUE	FORTAGE, NUGUES, LACOSSE, FOUCAUD, GENISSON, ELIES
ESPACES VERTS ENVIRONNEMENT	MARTY, GISSAT, FORTAGE, TRIJASSON, GUIONNEAU, GENISSON, MAQUET
COMMISSION BATIMENTS	GUIONNEAU, TRIJASSON, ELIES, LACOSSE, DESPRIN
COMMISSION VOIRIE	NUGUES, ELIES, GENISSON, à confirmer DA COSTA
DELEGUES LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX	GENISSON, ELIES
CORRESPONDANT TEMPETE	CAZENAVE
PLAN DE SAUVEGARDE	CM en entier
COMMISSION URBANISME PLU	CM en entier